

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt neuf juin à dix huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la ville de Sainte-Adresse convoqué le vingt trois juin deux mille quinze conformément à la Loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire.

**Etaient présents :** Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Adjoints au Maire, Monsieur Michel Harel, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Marie-Hélène Fleury, Madame Sylvie Molcard, Madame Christelle Msica-Guéroud, Madame Stéphanie N'Guyen, Monsieur Patrick Gibon, Madame Isabelle Micheneau, Monsieur Régis Lallemand, Monsieur Paul Lafleur, Mademoiselle Françoise Martin, Monsieur Elian Pilvin, Monsieur François-Xavier Allonier, Monsieur Jean-Charles Dufait, Conseillers Municipaux .

**Etaient absents :** Monsieur Luc Lefèvre (pouvoir à Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie), Madame Julie Dubosc (pouvoir à Monsieur Dimitri Egloff), Monsieur Dominique Jeanne Dit Fouque (pouvoir à Mademoiselle Françoise Martin), Madame Laura Fiat (pouvoir à Monsieur Jean-Charles Dufait).

-----  
Assistait également Monsieur CANAYER, Directeur Général des Services

-----  
Monsieur Régis Lallemand est nommé secrétaire de séance

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire accueille Monsieur François-Xavier Allonier qui, suite aux récentes démissions de Mesdames Vendeville et Sarazin, a accepté de siéger au sein du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises conformément à la délibération du 14 avril 2014, modifiée le 17 novembre 2014.**

Décision n° 46.2015                                  Convention d'occupation du domaine public – ville de Sainte-Adresse/Sainte-Adresse Automobiles (agent Renault) – place Masquelier – exposition de véhicules neufs et occasions

Décision n° 47.2015 Convention d'occupation du domaine public - ville de Sainte-  
Adresse/garage Benoist Fenestre (agent Peugeot) – place Hyacinthe Candon – exposition de véhicules  
neufs et occasions

Décision n° 53.2015 Porte automatique la Marguerite/porte piétonne automatique Mairie –  
contrat de maintenance avec la société Schindler

Décision n° 57.2015 Restauration des vitraux de la chapelle Notre Dame des Flots – mission de maîtrise d’œuvre

achats de livres

-----

## Monsieur le Maire fait part des communications

## *I - Délégations des adjoints et conseillers municipaux délégués*

Après une année de mandature, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques ajustements et modifications aux délégations et attributions de certains membres du conseil municipal :

**Mandat municipal 2014-2020**  
**Délégation des adjoints et conseillers municipaux délégués**

---

*Les délégations sont exercées sous l'autorité et la responsabilité du Maire.*

Claire MAS, première adjointe : Responsable du pôle Vie Quotidienne

- Enseignement / Affaires Scolaires
- Jeunesse
- Petite enfance
- Conseil municipal des Jeunes
- Santé

Catherine GUIGNERY, deuxième adjointe : Pôle Vie Quotidienne

- Espaces Verts / embellissement
- Cimetière
- Animations seniors
- Médiation citoyenne
- Propreté de la Ville
- Jumelage

Dimitri EGLOFF, troisième adjoint : Responsable du Pôle Animation et Rayonnement

- Développement Economique / Commerce
- Tourisme et plage
- Communication, publications municipales, site Internet, Relations avec la presse
- Relations extérieures

Luc LEFEVRE, quatrième adjoint : Pôle Vie Quotidienne

- Finances
- Marchés publics
- Bâtiments communaux
- Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Voirie
- Energies

Jean-Pierre LEBOURG, cinquième adjoint : Pôle Animation et Rayonnement

- Equipements sportifs et bâtiments associatifs
- Associations sportives
- Evènements et activités sportives
- Nautisme de Loisirs
- Equipements informatiques et télécommunications

Sophie DERUDDER, sixième adjointe : Pôle Vie Quotidienne

- Affaires Sociales
- Logement
- Transport
- Handicap
- Hygiène et Salubrité Publique
- Qualité de l'Air et de l'Eau

Odile FISCHER, septième adjointe : Pôle Aménagement du Territoire

- Personnel municipal
- Etat Civil
- Organisation des Elections
- Cérémonies, commémorations et protocole
- Sécurité Civile / risques majeurs
- Politique gérontologique

Jean-Paul BRAVARD, huitième adjoint : Pôle Animation et Rayonnement

- Culture
- Politique évènementielle
- Gestion des salles municipales
- Animation municipale
- Patrimoine
- Signalétique

Antoine VIVIEN, Conseiller Municipal Délégué (n°1) : Responsable du Pôle Aménagement du Territoire

- délégation spéciale auprès du Maire

- Représentation de la Ville auprès des institutions partenaires
- Environnement et Développement Durable (en collaboration avec Mme MSICA-GUEROUT)
- Grands projets de territoire
- Traitement des déchets
- Risques naturels
- Autorisations d'occupation des Sols (en collaboration avec Mme MSICA-GUEROUT)

Christelle MSICA-GUEROUT, Conseillère Municipale Déléguée (n°2) : Pôle Aménagement du territoire

- Urbanisme
- Environnement et Développement Durable (en collaboration avec Antoine VIVIEN)

Annick BERTHELOT, Conseillère Municipale Déléguée (n°3) : Pôle Vie Quotidienne

- CCAS ( en appui de Mme DERUDDER)
- Emploi et protection sociale (en appui de Monsieur EGLOFF)

Isabelle MICHENEAU, Conseillère Municipale Déléguée (n°4) : Pôle Aménagement du Territoire - en appui de M. le Maire :

- Sécurité urbaine (ordre public)
- Défense Nationale

Marie-Hélène FLEURY, Conseillère Municipale Déléguée (n°5) : Pôle Animation et Rayonnement

- Communication (en appui de M. EGLOFF)

Jean-Marc LEFEBVRE, Conseiller Municipal Déléguée (n°6) : Pôle Aménagement du Territoire

- Travaux et Services Techniques
- 

### Conseillers municipaux :

*Pôle Vie Quotidienne :*

- . Sylvie MOLCARD, Santé (avec Mme MAS)
- . Michel HAREL, Animations Séniors (avec Mme GUIGNERY)
- . Paul LAFLEUR, Jeunes Actifs (avec Mme MAS)

*Pôle Aménagement du Territoire :*

- . Michel MALANDAIN, Environnement, esthétique de la Ville (avec M. VIVIEN)
- . Régis LALLEMAND, Transport (en appui de Mme DERUDDER)

*Pôle Animation et Rayonnement :*

- . Julie DUBOSC, Animation (avec M. BRAVARD)
- . Stéphanie N'GUYEN, Animation jeunesse (avec Mme MAS)
- . Patrick GIBON, rayonnement de la Ville (avec M. BRAVARD)

*Conseil aux jeunes élus :*

- . Odile FISCHER
- . Jean-Paul BRAVARD
- . Antoine VIVIEN

*Adjoints référents de quartier :*

. Jean-Pierre LEBOURG : (quartier « vert ») :

Lotissement de la Hève / zone Charcot / Castillans / route du Cap / Hippodrome

. Claire MAS : (quartier « jaune ») :

Bord de mer / Nice Havrais

. Sophie DERUDDER (quartier « bleu ») :

Mairie / Thomas François Paumelle / Général de Gaulle / Claude Monet / Pain de Sucre

. Dimitri EGLOFF (quartier « orange ») :

Ignauval / route d'Octeville / Jean-Boulard / Manoir / Solitude / rue du Vagabond Bien Aimé

. Catherine GUIGNERY (quartier « rose »), en charge de la coordination

Fonds d'Ignauval / place Quirié / Carrousel

*II – Méthode d'action pour l'Intégration des Services d'Aides et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA)*

Monsieur le Maire indique que Sainte-Adresse est désormais partenaire d'un réseau nommé MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aides) destiné à offrir aide et soins aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Une charte entre la ville de Sainte-Adresse et l'équipe MAIA territoire Havrais a été signée en ce sens.

*III – Stand Ville de Sainte-Adresse/CODAH – bord de mer – thème : Bien Virre Ensemble*

Monsieur le Maire indique qu'un stand situé en bord de mer (près des locaux des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs) est organisé le vendredi 10 juillet après-midi entre 14h00 et 18h00.

Sur place, des jeux seront proposés aux plus jeunes afin de les familiariser aux gestes de tri des déchets. En démonstration également, l'utilisation ludique de patinettes et skates électriques. Pour les adultes, présentation de vélos électriques, devenus en ville un moyen de déplacement fort apprécié. Ce sera également l'occasion de découvrir, les acquisitions de la Mairie: la voiture Zoé de Renault et les vélos électriques, réalisées dans le but de promouvoir l'avenir de l'éco-mobilité dans la ville.

#### *IV – Electromobilité*

Monsieur le Maire indique que la candidature de Sainte-Adresse a été retenue par l'ADEME lors d'un appel à projet concernant l'implantation sur son territoire de 5 bornes de recharge électrique (1 borne par quartier) ; l'ADEME propose donc son soutien financier pour l'implantation de ces bornes.

#### *V – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – subvention de l'Etat*

Monsieur le Maire indique que les dotations suivantes ont été allouées à la ville pour :

1 – Travaux de réfection de trottoirs et de chaussées (programme 2014) : subvention de 46.132,60 € (20 % de 230.663 € HT)

2 – Travaux de réfection de chaussée et de trottoirs rue Noire Pel et Boulevard Dufayel (programme 2015) : subvention de 45.310,20 € (20 % de 226.551 € HT)

3 – Travaux de rénovation des vitraux et du mobilier de la chapelle Notre Dame des Flots : subvention de 20.160 € (20 % de 100.800 € HT).

---

### **ORDRE DU JOUR**

1 – Dossier de candidature au label « station classée de tourisme » - autorisation

2 - Dossier de candidature au label « station classée de tourisme » – attestation d'absence d'infraction à la réglementation sanitaire

3- Plan Local d'Urbanisme – modification n° 2 – engagement de la procédure - autorisation

4 - Subventions aux associations- année 2015 – seconde répartition – attribution - proposition

5 - Saison culturelle – définition des tarifs d'entrées

- . Jazz en entrée – concert aux chandelles
- . Thé dansant – modification

6 – Personnel communal

a - Cantines scolaires – création de 5 emplois de surveillants de cantine

b- Rythmes scolaires – création de 12 emplois d'Adjoint d'animation – année scolaire 2015-2016

7 - CODAH - Fonds de concours –équipements sportifs – convention – signature - autorisation

8- Recensement de la population – année 2016 – nomination d'un coordinateur d'enquête - proposition

9 - Œuvre photographique de Gustave Le Gray– convention de prêt avec le Musée André Malraux du Havre – signature – autorisation

10 - Contrat COFELY INEO – Eclairage public -Avenant n° 1 – signature - autorisation

11 - Marché public – retard d'exécution – pénalités de retard - non application — autorisation

12 – Coordinateur d’union commerciale – convention relative au renouvellement des coordinateurs d’Associations de commerçants – année 2015

13 – Estuaire de la Seine – garantie d'emprunt – signature – autorisation

14 - Passage du Tour de France – 9 Juillet 2015 – Subvention de la CODAH

#### *Questions diverses*

#### **Dossier de candidature au label « station classée de tourisme »**

*Monsieur Egloff expose ce qui suit :*

« En 2008 a été opérée une modification du Code du Tourisme qui, entre autre, a mis fin aux labels existants décernés aux communes.

C'est ainsi que l'appellation « station balnéaire » attribuée à notre ville en 1982 cessera de produire ses effets en 2018.

Suite à cette réforme, il n'existe plus que 2 distinctions pour les villes touristiques :

Les « communes touristiques » et les « stations classées de tourisme »

La ville de Sainte-Adresse a obtenu la dénomination de « commune touristique » en juin 2012 en mutualisant sa candidature avec les 16 autres communes de la CODAH.

Dans l'esprit de la municipalité, qui a identifié le développement du tourisme comme l'un des axes prioritaires à mettre en œuvre au cours de son mandat, il s'agissait là d'une première étape.

Dans cette logique, nous vous proposons de présenter la candidature de Sainte-Adresse au titre de « station classée de tourisme ».

Il s'agit là d'un label prestigieux, accordé de manière très sélective et dont l'obtention suppose la satisfaction de nombreux critères.

Un dossier de candidature est en cours de constitution et je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès des services de l'Etat qui instruisent notre demande afin de la faire aboutir ».

#### DISCUSSION

Monsieur Dufait s'interroge sur ce changement de dénomination et souhaite connaître l'intérêt supplémentaire pour la ville, en dehors du côté prestigieux de l'appellation, de présenter sa candidature au titre de station classée de tourisme.

Monsieur Egloff souligne que l'un des premiers intérêts lié à cette appellation est bien évidemment économique, (hôtels, gîtes, restaurants) ; la mise en place de documentation touristique élaborée conjointement avec l'office de tourisme du Havre est également un atout supplémentaire notamment quant au patrimoine mémoriel de la commune lié à celui de la Belgique dont Sainte-Adresse fut la capitale durant la première guerre mondiale.

Monsieur le Maire précise que ce label permettra à la commune de percevoir des subventions d'un montant plus conséquent.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

### **Dossier de candidature au label « station classée de tourisme »**

*Attestation d'absence d'infraction à la réglementation sanitaire*

*Monsieur Egloff expose ce qui suit :*

« Dans la délibération précédente, vous vous êtes prononcés au sujet de la présentation de la candidature de la ville au titre de « station classée de tourisme »

Parmi les critères à respecter pour l'obtention de ce label, figure la nécessité pour la commune de ne pas avoir commis d'infraction aux législations et réglementations en matière sanitaire dans les 3 ans précédent la demande de classement.

Sont visés les domaines suivants : la qualité de l'air, les nuisances sonores, les eaux de baignade, l'élimination des déchets, l'assainissement.

Cette attestation relève d'une délibération du Conseil Municipal, que je vous demande d'adopter ce soir, et devra être confirmée par les services de l'Etat ».

## DISCUSSION

Mademoiselle Martin demande si les conditions dans lesquelles vont se dérouler les manifestations liées à l'opération Mozaïque vont être semblables à celles de l'an passé car pour un grand nombre de personnes résidant dans le vallon d'Ignauval ces manifestations ont généré d'importantes nuisances sonores.

Monsieur le Maire rappelle que certains quartiers sont plus exposés que d'autres quand des animations se déroulent sur le site des jardins suspendus au Havre mais fait observer qu'une intervention en la matière n'est pas du ressort de la Mairie de Sainte-Adresse.

Monsieur le Maire indique que les personnes incommodées par ces nuisances sonores peuvent toutefois faire part de leurs doléances auprès des services de la Mairie du Havre et solliciter un déplacement du matériel lié à la sono.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

### **Plan Local d'Urbanisme**

*Modification n°2 – engagement de la procédure  
autorisation*

*Monsieur Virien expose ce qui suit :*

« Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Adresse a été approuvé par délibération du 22 octobre 2010 ; il a fait l'objet d'une première modification adoptée le 14 mai 2012.

L'objet de la modification n°2 qui vous est proposée porte sur les points suivants :

- I - Mise à jour du règlement suite à la levée de périmètres de risques liés à des cavités souterraines ; il s'agit d'intégrer les délibérations prises en conseil municipal des 17 novembre 2014 et 16 février 2015, et de modifier le périmètre de précaution défini autour d'un indice situé sur le territoire de la Ville du Havre.
- II -Intégration de tout ou partie des règles des lotissements dans le règlement d'urbanisme du PLU, suite à la modification, du fait de la Loi ALUR, de l'article L442-9 du Code de l'Urbanisme, qui met fin à l'opposabilité des règles contenues dans les règlements de lotissement.
- III -Suppression, dans le règlement d'urbanisme, de toutes références au COS et aux superficies minimales des terrains constructibles, devenues caduques suite à la Loi ALUR,
- IV -Modification de la liste des constructions soumises à permis de démolir – Il s'agit, à la demande des propriétaires, d'ajouter deux maisons remarquables, l'une située n°7 rue des Guêpes, l'autre n°88 rue Général de Gaulle.

Conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, ces 4 propositions de modification de notre PLU seront soumises à enquête publique. Il vous sera ensuite proposé de délibérer sur le projet définitif de modification afin de le rendre effectivement applicable.

Je vous demande ce soir de bien vouloir vous prononcer favorablement sur la mise en œuvre de cette procédure de modification ».

## DISCUSSION

En ce qui concerne le premier point, Monsieur Vivien rappelle qu'une étude concernant les indices de cavités souterraines a été réalisée révélant des points de suspicions qui devaient être pris en compte sur la cartographie. Par la suite, de nouvelles études ont permis de lever les doutes et les indices sur d'éventuelles marnières ou autres phénomènes potentiellement dangereux.

D'autre part, le périmètre lié aux cailloutières en limite du Havre, près de la route d'Octeville a été modifié par la ville du Havre car situé sur son territoire ; celui ci a été réduit libérant ainsi de cet impact une quinzaine de maisons situées sur notre commune.

En ce qui concerne le second point, Monsieur Vivien souligne que la majorité des règles de lotissement qui semblent pertinentes ne seront plus annexées au PLU mais feront partie intégrante de ce document.

En ce qui concerne le troisième point, Monsieur Vivien rappelle que le Coefficient d'Occupation des sols était auparavant fixé à 0,6 – 0,8 ou 1 et que désormais la notion de COS n'existe plus ; par contre, les contraintes liées aux hauteurs, distances eu égard aux voies, aux voisins... doivent être respectées. L'emprise au sol fixée à 50 % demeure à 50 %.

En ce qui concerne le dernier point, Monsieur Vivien indique que le Maire peut s'opposer à la démolition des maisons remarquables

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de conserver le caractère propre de Sainte-Adresse ainsi que l'histoire de son urbanisme qui garantit la qualité des paysages.

Madame Msica Guérout souligne que les membres de la commission urbanisme travaillent à l'unisson et que tous ont à cœur la protection patrimoniale de Sainte-Adresse.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

### **Subventions aux Associations – année 2015 – seconde répartition**

*Attribution – proposition*

*Monsieur le Maire expose ce qui suit :*

« Lors de la séance de conseil municipal du 16 février dernier vous avez procédé à la première répartition des crédits consacrés à l'aide aux Associations.

Pour les structures qui n'avaient pas déposé leur demande dans les délais impartis, il vous est proposé d'examiner ce soir une seconde répartition.

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2014</b>	<b>Propositions 2015</b>
<b>I Aide au Fonctionnement</b>		
Banque Alimentaire	100 €	100 €
Bibliothèque pour Tous	800 €	800 €
Association des Combattants et veuves d'Indochine	80 €	80 €
ASSA Basket	2.000 €	2.000 €
Association Lire en Mer	1.000 €	750 €
<b>II Aides exceptionnelles</b>		
Association France Madagascar (fête de fin d'année élèves d'Ambalavao)	300 €	300 €
Club Modélisme Naval (salon du modélisme naval)	600 €	400 €
Société des Régates du Havre (stand Up Paddle Cup)		300 €
Hac Triathlon (raid du Cap 2015)	500 €	1.000 €

### **DISCUSSION**

Monsieur le Maire fait observer que le stand up paddle fonctionne parfaitement sur le territoire de Sainte-Adresse ; c'est une activité familiale qui ne génère ni nuisance sonore, ni pollution et dont l'accessibilité est ouverte au plus grand nombre.

Monsieur Bravard indique que l'Association 2<sup>ème</sup> rideau propose une exposition photos grand format sur les portes des cabanes des courlis afin d'améliorer ce site du bord de mer largement dégradé par de nombreux tags.

A cet effet, le club propose de repeindre en blanc les portes des cabanes taguées afin de pouvoir y apposer les clichés et sollicite, pour l'achat de la peinture, une subvention exceptionnelle de 150 €.

Monsieur le Maire rappelle que les cabanes de plage de la SCI les Courlis sont régulièrement taguées et qu'il est nécessaire de les repeindre de façon récurrente. Or, il est démontré que les « artistes » n'utilisent pas pour taguer des supports où une empreinte artistique a déjà été apposée d'où l'idée d'une exposition de clichés à connotation maritime sur ce site.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal d'ajouter à cette seconde répartition une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'Association 2<sup>ème</sup> rideau.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la seconde répartition des subventions et sur l'ajout d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association 2<sup>ème</sup> rideau.*

-----

## DISCUSSION

Mademoiselle Martin rappelle que le responsable des Restaurants du Coeur souhaiterait repeindre les murs de la salle de la Marguerite qui héberge l'Association et demande s'il peut disposer de quelques pots de peinture.

Monsieur le Maire indique que la question va être prochainement étudiée.

-----

## Saison culturelle municipale 2015/2016

*Définition des tarifs d'entrée aux spectacles*

*Monsieur Bravard expose ce qui suit :*

« Comme chaque année, nous devons fixer les tarifs des spectacles proposés par la ville dans le cadre de la saison culturelle municipale 2015/2016 et notamment ceux liés aux minis concerts « jazz en entrée » et le concert aux chandelles.

- **Jazz en entrée** : 7 minis concerts « formule cabaret » (19h/21h) auront lieu un jeudi par mois les jeudi 8 octobre 2015, jeudi 19 novembre 2015, jeudi 17 décembre 2015, jeudi 21 janvier 2015, jeudi 25 février 2015, jeudi 17 mars 2015 et jeudi 21 avril 2015 ; je vous propose à l'instar de l'an passé d'appliquer le tarif suivant :

► Tarif unique d'entrée de **5 €** par personne.

- **Concert aux chandelles** : aura lieu le vendredi 11 décembre 2015 à l'église Saint Denis ; je vous propose à l'instar de l'an passé d'appliquer les tarifs suivants :

► **Tarif plein 7 €, tarif réduit 5 €**

(demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 18 ans, familles nombreuses, groupes à partir de 10 personnes).

- **Thé dansant** : aura lieu le dimanche 18 octobre 2015 à 15h00 à l'Espace Sarah Bernhardt ; je vous propose d'appliquer le tarif suivant :

► Tarif unique : 5 €

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----  
**PERSONNEL COMMUNAL**

*Création de cinq emplois de surveillants de cantine, non titulaires, à temps non complet, pendant l'année scolaire 2015-2016*

*Madame Fischer expose ce qui suit :*

« Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3 1°,

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des enfants demi-pensionnaires pendant le temps du déjeuner, il est envisagé de renforcer les effectifs du personnel municipal.

En conséquence, je vous propose de recruter cinq agents non titulaires au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, chargés de la surveillance des élèves à l'Ecole Maternelle du Manoir et au Groupe Scolaire Antoine Lagarde pour un volume horaire maximum de deux heures cinq minutes par jour de cantine et par agent. »

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----  
**PERSONNEL COMMUNAL**

*Création de douze emplois d'Adjoints d'Animation Principaux de 1<sup>ère</sup> classe, non titulaires, à temps non complet, pendant l'année scolaire 2015-2016*

*Madame Fischer expose ce qui suit :*

« Le 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a délibéré sur la réforme des rythmes scolaires. Ainsi, a été établi un schéma d'organisation générale de ce nouveau dispositif qui a été appliqué dès la rentrée scolaire 2014.

Afin de pouvoir proposer le plus large choix possible d'activités, il convient de recruter douze personnes pour les trois écoles communales (G.S.A.L., Ecole Maternelle Antoine Lagarde, Ecole Maternelle du Manoir).

Ces personnes seront recrutées, en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Etant donné le niveau de qualification du personnel exigé pour ce type de mission , je vous demande l'autorisation de créer douze postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, non titulaire, au 7<sup>ème</sup> échelon, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016 inclus.

La quotité de travail hebdomadaire maximale de ces agents est fixée à 8 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au budget ».

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----  
**CODAH –fonds de concours équipement sportif**  
*Convention – signature – autorisation*

*Monsieur Lebourg expose ce qui suit :*

« A la fin de l'année 2013, la CODAH a mis en place une politique sportive basée sur 3 axes :

- L'aide aux manifestations sportives
- Le soutien aux clubs de haut niveau
- Le financement de travaux réalisés sur des équipements sportifs

Concernant ce dernier volet, sont susceptibles d'être éligibles à une participation financière de la CODAH les travaux portant sur les économies d'énergie, de gestion, ou améliorant l'accessibilité.

La ville de Sainte-Adresse a présenté un premier dossier à ce titre lié à des travaux d'isolation du gymnase Eric Tabarly, opération estimée à 320.000 € HT et qui pourraient être réalisés en 2016.

L'aide de la CODAH, qui ne peut excéder 10 % du coût des travaux hors taxe, se matérialise sous la forme d'un fonds de concours et nécessite la signature d'une convention dont vous trouverez, ci-joint, un exemplaire.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ».

## DISCUSSION

Monsieur Dufait s'interroge sur la différence entre un fonds de concours et une subvention

Monsieur Canayer indique qu'un fonds de concours nécessite l'établissement d'une convention qui doit faire l'objet d'une délibération ; d'autre part, le montant maximal d'aide lié au fonds de concours est plus limité (20 à 50 %) que celui de la subvention (60 à 80 %).

Monsieur le Maire souligne que le fonds de concours est conçu tel une aide finale à la réalisation d'un projet lorsque celui-ci ne peut être financé dans sa totalité et à encourager les communes à investir.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

## **Recensement de la population – année 2016**

*Désignation d'un coordonnateur d'enquête*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« A l'instar de l'année 2011, les opérations liées au recensement de la population sur notre commune auront lieu en début d'année prochaine, du 21 janvier au 20 février 2016 inclus.

A cet effet, un coordonnateur d'enquête et des agents recenseurs doivent être désignés afin de mener à bien cette opération.

Dans un premier temps, nous devons procéder à la nomination d'un coordonnateur d'enquête ; la question relative au recrutement des agents recenseurs sera, quant à elle, inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Je vous propose donc ce soir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 203-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin d'assurer le suivi des opérations du recensement 2016,

de désigner pour cette mission Madame Odile Fischer, Adjointe au Maire ».

## DISCUSSION

Monsieur le Maire indique que des agents recenseurs seront recrutés pour cette mission mais que la priorité est donnée aux agents communaux souhaitant participer à cette opération.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

## **Œuvre photographique de Gustave Le Gray**

*Convention de prêt avec le Musée André Malraux du Havre*

*Signature - autorisation*

*Monsieur Bravard expose ce qui suit :*

« La ville de Sainte-Adresse est propriétaire d'une photographie réalisée en 1856 par Gustave Le Gray, l'une des trois connues de cet artiste consacrées à notre ville.

Ce cliché, qui représente la plage de Sainte-Adresse avec les Bains de Mer Dumont, constitue un trésor patrimonial qui nécessite des techniques de conservation et de manipulation particulières.

De ce fait, il a été décidé de confier cette œuvre, sous forme de prêt, aux services du Musée André Malraux du Havre.

Afin de formaliser les conditions de ce dépôt, il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ».

## DISCUSSION

Monsieur le Maire fait observer que la valeur de ce cliché est également lié à la date à laquelle il a été réalisé car c'est l'une des premières photographies connues de notre commune.

Monsieur le Maire propose que, lors de la signature de la convention avec le Musée Malraux, le conseil municipal se déplace in situ afin de formaliser ce partenariat.

Cette manifestation pourrait intervenir à la rentrée de septembre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

## Contrat COFELY INEO – avenant n°1

*Signature – autorisation*

*Monsieur Jean-Marc Lefebvre expose ce qui suit :*

« Par délibération en date du 22 décembre 2014, vous vous êtes prononcés favorablement sur la passation d'un contrat de performance énergétique avec l'entreprise COFELY INEO, d'une durée de 12 ans.

Après 6 mois d'exécution du contrat, il convient de passer un avenant, d'une part pour tenir compte de l'évolution des indices INSEE, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, impactant les différents postes du contrat, d'autre part pour modifier le programme de travaux prévu au poste G4.

Quelques explications sur ce second point : dès les premières réunions de suivi du contrat, en présence de notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, il est apparu pertinent de remplacer les travaux de changement des luminaires des stades, prévus en 2026, par les travaux à réaliser dès à présent sur le réseau aérien d'éclairage public.

En effet, ces travaux, qui consistent en la rénovation, au fil des travaux de reconstruction de l'éclairage public, du réseau aérien nu, permettront de rendre plus efficace la télégestion des installations, qui conditionne l'atteinte des objectifs fixés en matière d'économies d'énergie.

Je précise que cet avenant n'aura pas d'incidence financière sur le poste G4.

Je vous propose ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

## DISCUSSION

Monsieur le Maire indique qu'afin d'accélérer le retour sur investissement il est nécessaire d'engager plus rapidement les gros travaux plutôt que d'attendre la fin du contrat.

Monsieur le Maire indique que le prix de l'énergie ne va pas baisser dans les années à venir mais va continuer à augmenter.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

### **Marché Public – Retard d'exécution**

*Pénalités de retard – non application – autorisation*

*Monsieur le Maire expose ce qui suit :*

« Dans le cadre des études engagées pour mener à bien le projet d'aménagement du site de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime, la ville de Sainte-Adresse a confié au cabinet Fleuret et Associés une mission de géomètre consistant à la réalisation des relevés topographiques des bâtiments.

Ce marché, d'un montant de 9.400 € HT, attribué le 28.03.2014 prévoyait un délai global d'exécution de 6 mois et était composé :

- d'une tranche ferme concernant le relevé des plans du bâtiment principal à réaliser dans le délai de 6 semaines,
- et d'une tranche conditionnelle, qui a été confirmée, relative aux relevés de l'internat, à effectuer dans les 2 semaines.

Il s'avère que les contraintes liées au fonctionnement de l'école : présence d'élèves dans les bâtiments, indisponibilité de la direction pour permettre l'accès aux bâtiments, fermeture du site durant l'été, ont imposé au cabinet Fleuret et Associés un calendrier de réalisation non compatible avec les délais précités et la prestation n'a finalement été rendue à la Mairie que le 2 octobre 2014.

En principe, le montant des pénalités applicable, tel que prévu dans le marché, était de 300 € par jour. Ce montant, multiplié par le nombre de jours de retard constatés (3 jours pour le délai global d'exécution, 85 jours pour le délai d'exécution de la tranche ferme, 168 jours pour le délai d'exécution de la tranche conditionnelle), aboutirait à un total exigible de pénalité de retard de 76.800 €.

Au vu des éléments développés plus haut qui attestent que les retards constatés ne sont pas imputables au titulaire du marché, je vous propose de procéder à une exonération totale des pénalités dues ».

## DISCUSSION

Monsieur le Maire fait part de son étonnement quant à l'attitude de la Trésorerie Municipale concernant l'affaire citée ce soir, alors que ses services appliquent des délais de paiement dépassant largement les 30 jours imposés envers les fournisseurs.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----

**Coordinateurs d'union commerciale**  
*Convention relative au renouvellement des coordinateurs  
d'Associations de commerçants*  
*Année 2015*

*Monsieur Egloff expose ce qui suit :*

« Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse s'est prononcé favorablement quant au renouvellement de l'adhésion au dispositif initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre nommé « coordinateurs d'associations de commerçants » en signant un avenant à la convention initiale pour la période du 15 mars au 31 décembre 2015.

Je vous rappelle que cette action déjà mise en place au Havre, à Montivilliers et à Saint Romain de Colbosc consiste à apporter une aide technique aux regroupements de commerçants : appui au montage de programmes de communications, d'actions et d'animations, aide au développement de services à destination des clients, aide à la mobilisation et à la motivation des adhérents.

Cet avenant étant arrivé à échéance, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à proroger l'adhésion à ce dispositif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et à signer la convention s'y rapportant.

Je vous rappelle que la participation financière pour notre commune est fixée à 4.000 € pour l'année en cours ».

#### DISCUSSION

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas à Sainte-Adresse de commerce qui ferme sans être remplacé par un commerce de même nature ou d'une activité différente et ajoute que la boulangerie qui a soudainement fermé rue Général de Gaulle devrait trouver repreneur rapidement.

Monsieur le Maire ajoute que la politique de la municipalité est de ne pas laisser un commerce fermé ; si tel est le cas, tout est mis en œuvre afin de pérenniser l'activité.

Monsieur Egloff rappelle que la boulangerie située rue Général de Gaulle a connu des difficultés et que la ville de Sainte-Adresse, par l'intermédiaire de ses Elus, lui a apporté son aide notamment lors du litige l'opposant à ERDF.

D'autre part, Monsieur Egloff souligne que le boulanger n'a informé quiconque de son intention de cesser son activité. Après avoir contacté le propriétaire des lieux, Monsieur Egloff indique que le fonds de commerce serait à vendre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----  
**Estuaire de la Seine**  
*Garantie d'emprunt – signature – autorisation*

*Monsieur le Maire expose ce qui suit :*

Lors de sa séance du 18 mai dernier, le conseil municipal a donné un accord de principe à la société d'HLM Estuaire de la Seine concernant une garantie d'emprunt destiné à financer la réhabilitation du parc social public situé sur les communes du Havre, de Lillebonne, de Gonfreville l'Orcher, d'Etainhus et de Sainte-Adresse.

En ce qui concerne Sainte-Adresse, il s'agit de travaux d'amélioration du groupe locatif la Hève pour un montant de 6.600 €.

Je vous demande ce soir votre accord pour accorder à la SA d'HLM Estuaire de la Seine la garantie de la ville sur cet emprunt, à hauteur de 0,16 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4.256.285 € ».

## DISCUSSION

Madame Derudder indique que les diverses garanties d'emprunt accordées à la SA d'HLM Estuaire de la Seine permettent une négociation quant à l'attribution de logements sociaux.

Quant à Dialoge ce sont 6 logements qui ont été attribués par ce bailleur à la commune, à savoir 1 logement T2, 3 logements T3 et 2 logements T4.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

---

### **Passage du Tour de France – 9 juillet 2015**

*Subvention de la CODAH*

*Monsieur Lebourg expose ce qui suit :*

« Le 9 juillet prochain, la sixième étape de l'édition 2015 du Tour de France cycliste reliera Abbeville au Havre et traversera à cette occasion notre commune sur l'itinéraire suivant :

Route d'Octeville – Broche à Rôtir – Axe Edith Cavell, Albert Dubosc, Reine Elisabeth jusqu'à la place Clemenceau.

Afin d'accueillir au mieux cet événement d'ampleur internationale sur notre commune, la ville a, ou va engager un certain nombre de dépenses qui ont été chiffrées à 12.000 € (travaux d'arasement de certains ralentisseurs, mobilisation de personnel, frais de communication) étant entendu que la réfection de la route d'Octeville, qui était prévue au programme de rénovation des voiries par le Département de Seine Maritime, a été prise en charge par cette collectivité.

La CODAH, dans le cadre de son soutien aux manifestations sportives a accepté de participer aux frais générés par cet événement et d'accorder une subvention aux quatre collectivités concernées (Cauville, Octeville sur Mer, Sainte-Adresse et Le Havre).

En ce qui concerne notre ville, la subvention attribuée par la CODAH s'élève à 5.913 €.

Je vous propose de vous prononcer favorablement vis-à-vis de l'octroi de cette subvention ».

## DISCUSSION

Monsieur le Maire rappelle que le passage du tour de France va occasionner de nombreuses gênes pour les Dionysiens car Sainte-Adresse sera scindée en deux parties ce jour là.

La circulation sur la RD940 sera interdite à partir de 12h00 sur les communes de Cauville, Octeville, Sainte-Adresse et Le Havre.

Monsieur le Maire précise que la circulation piétonne pourra s'effectuer d'ouest en est.

Monsieur Lebourg rappelle que la caravane du tour de France passera sur Sainte-Adresse à 15h24 et les cyclistes à 17h30.

Monsieur Egloff indique que le Mag Presse route d'Octeville a été agréé afin de vendre les produits officiels labellisés « Tour de France ».

Monsieur le Maire souligne que la bâche qui avait été posée sur le mur derrière le bar le Week-End lors des commémorations belges en octobre dernier, a été déployée sur la pelouse derrière la statue Albert Ier, place Clémenceau afin que les hélicoptères du tour et de la télévision puissent matérialiser notre commune vue du ciel.

Monsieur le Maire rappelle les mesures de prudence car les cyclistes devraient descendre la route d'Octeville à environ 70 km/h et passeront sur la partie supérieure du giratoire au carrefour de la Broche à Rôtir.

Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie liés au passage du tour de France ont été financés par le Département et la CODAH.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

-----  
Monsieur le Maire indique que Sainte-Adresse a été associée à la ville du Havre afin de prendre part à la candidature du Havre pour les épreuves de voiles des jeux olympiques de 2024. Il propose à cet effet que les membres du conseil municipal se regroupent sur les marches de la Mairie afin de manifester leur soutien par le biais d'une photo

-----  
Question diverse :

### Cantines scolaires

Monsieur Dufait rappelle qu'en mars dernier le parlement a adopté en lecture un texte de loi qui supprime les dispositions permettant aux communes d'imposer des critères d'accès aux cantines et demande si Sainte-Adresse a la possibilité d'accueillir tous les enfants qui souhaiteraient déjeuner au restaurant scolaire.

Madame Mas rappelle qu'à ce jour cette loi n'est pas encore votée mais que si elle devait l'être, la municipalité appliquerait les consignes données ; à titre d'exemple, Madame Mas indique que 85 à 96 % des élèves sont demi-pensionnaires et rappelle que la priorité à la cantine est donnée aux enfants dont les

parents travaillent. Elle ajoute également que le bien être des enfants est avant tout de déjeuner chez eux, en famille, plutôt qu'en collectivité.

Madame Mas précise qu'une « marge de manœuvre » est toujours possible dans le cas où les parents auraient un problème ou une obligation ponctuelle non prévus. Elle ajoute que pour des raisons de place ou de coût, il n'est pas envisagé d'augmenter le nombre de demi-pensionnaires.

Monsieur Dufait souligne que cette mesure porterait sur peu d'élève puisque le taux de remplissage de la cantine est déjà à 96 %.

Madame Mas rappelle que cet effectif permet de s'adapter aux cas exceptionnels et de conserver une certaine souplesse dans la gestion des inscriptions.

Monsieur le Maire indique que si la loi est votée en ce sens, elle sera appliquée. Si cette mesure génère malgré tout des coûts supplémentaires, les tarifs de cantines seront revus à la hausse. Une décision définitive sera prise au moment opportun.

-----

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

-----

La prochaine séance de conseil municipal est fixée au lundi 28 septembre 2015.

-----

